

tion des écoles de Manitoba, publié pour le gouvernement canadien par les avocats des appelants à Londres.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, mai 1895. (*Document de la Session No 20a.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 3 mai dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les Subsidés à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

"Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

"Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

"Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

"Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit:—

Subventions aux chemins de fer maintenant votés.....	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000
	\$20,729,000

"Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

"Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour "établir l'équilibre entre le revenu et la dépense," tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin ;

MERCREDI, 22 mai 1895.

Sur motion de M. Leclaire, secondé par M. Pelletier,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les Procès-Verbaux de la récente conférence entre les représentants du gouvernement du Canada